

Initiatives ministérielles

naires au sujet de ce processus et des méthodes d'évaluation qu'on avait appliquées. Or, ils n'ont pas pu trouver un seul point faible dans tout le raisonnement.

Je dois faire remarquer que, quand le témoin de l'opposition a été entendu en présence du professeur Schondelmeyer, la première question que les ministériels ont posée a révélé des faiblesses dans leurs prévisions, et il en fut de même à la deuxième, à la troisième et à la quatrième questions.

Je me contenterai de répondre que je ne crois pas que les Canadiens auront à souffrir d'une structure de prix injuste lorsque le nouveau système sera appliqué. Ça n'a pas été le cas au cours des cinq dernières années, et je crois qu'en donnant plus de moyens au conseil d'examen, comme le fait ce projet de loi, on garantit que cela ne se produira pas davantage dans l'avenir.

• (1620)

[Français]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Les réfugiés; l'honorable députée de Western Arctic—L'industrie de la fourrure; l'honorable député de Moncton—Les affaires extérieures; l'honorable député de Moose Jaw—Lake-Centre—L'agriculture; et l'honorable député de Comox—Alberni—Les logements pour autochtones.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à l'adoption du projet de loi C-91, une loi qui selon les experts nous obligera à payer de 1 à 7 milliards de dollars de plus pour les médicaments.

Cette loi aura des effets néfastes au Canada, au Québec et surtout pour notre système de santé. Dans sa plus simple expression, c'est une loi qui augmentera le prix des médicaments brevetés en échange de promesses. Je veux mettre l'accent sur le mot «promesses», promesses d'emplois dans la Recherche et Développement.

Je suis peut-être le seul député du Québec à parler contre ce projet de loi, à cause du fait que je suis pas mal du même avis que le *Toronto Star* qui dit que la propriété intellectuelle pour ce gouvernement, c'est plus important que le peuple.

Je crois qu'il est scandaleux de vouloir échanger une promesse de jobs, de *jobettes*, peut-être, mais une promesse d'emplois contre des cadeaux de milliards et de milliards de dollars, car selon les renseignements que nous avons déjà obtenus de la part du gouvernement fédéral, il semble qu'avec le projet de loi C-22 qui a déjà

été adopté, on n'a pas eu les emplois qui nous avaient été promis. On ne les a pas eus!

Lorsque le gouvernement dit que les prix des médicaments brevetés n'ont pas augmenté—et je veux être précis ici—plus que le taux d'inflation depuis que l'on a adopté le projet de loi C-22, cela n'est pas vrai. Nous avons entendu des témoignages devant le Comité de la consommation, où on a invité des experts du gouvernement, et ceux-ci nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas nous fournir toutes les réponses, par exemple, au sujet du médicament appelé Vasotec. Je peux vous dire que l'expert du gouvernement, M. Eastman, a dit qu'il n'était pas au courant de ce médicament. Alors, il n'était pas au courant, à l'époque, qu'il s'agissait d'une augmentation plus ou moins égale au taux d'inflation.

Alors, on nous a laissé un peu sur notre faim, parce que plusieurs personnes nous ont demandé d'intervenir dans ce débat, pas nécessairement des personnes importantes, comme des ministres ou des gens de compagnies de produits pharmaceutiques, mais des gens aussi importants, comme les gens de ma circonscription et ceux d'autres circonscriptions, des gens qui ont répondu à nos petits envois collectifs en répondant à la question: Êtes-vous en faveur ou contre ce projet de loi sur les produits pharmaceutiques?

Dans ma circonscription de Chambly, je peux vous dire que les gens qui ont répondu, en grande majorité, étaient contre. La plupart des gens étaient de la classe moyenne et d'un certain âge. Ces gens-là ont dit—et je ne veux pas trop offusquer le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, mais je vais le dire quand même—qu'ils ne font aucunement confiance au gouvernement lorsque celui-ci parle du prix des médicaments, parce que—et cela est très important—les gens de ma circonscription de Chambly croient que le gouvernement est dans les «patates» lorsqu'il parle des prix qui sont payés par les consommateurs quand ils se présentent chez le pharmacien.

Pour bien m'assurer de ce qui était avancé par mes commettants et commettantes, j'ai décidé, en bon avocat, de me rendre à la pharmacie la plus près de chez moi. J'ai rencontré un honnête pharmacien pour lui demander quelle était vraiment la différence dans les prix depuis que le gouvernement a légiféré sur les produits pharmaceutiques brevetés. Quelle était la différence? Est-ce que, au dire du gouvernement, les prix n'ont augmenté que de 2,7 p. 100 à 2,9 p. 100 par année depuis que cette législation est en vigueur? À cela, ce pharmacien m'a répondu: Jamais de la vie, Phillip! Il m'a alors présenté des boîtes de médicaments en me disant: «Regardez combien cela coûtait, et regardez combien cela coûte maintenant.» Et là je dois dire que je crois beaucoup plus les gens de mon comté, les gens de la classe moyenne, les